



## **FICHE PRATIQUE**

### **LES COMPTES ANNUELS : LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte des dates d'encaissement ou de décaissement.

#### **Le compte de résultat, qu'est ce que c'est ?**

##### ► **Les charges**

Les plus courantes des associations sont : les charges de personnel, les charges relatives à la location et à l'entretien d'un local, les assurances, les fournitures administratives et autres petits matériels, la documentation, les frais de télécommunication, les frais de déplacements, les honoraires (expert-comptable, avocats, commissaires aux comptes,..), les dotations aux amortissements des immobilisations figurants aux bilan, etc.

##### ► **Les produits**

Les plus courants des associations sont : les subventions de fonctionnement, les aides à l'emploi, les prestations vendus par l'association, les cotisations des membres, etc. Si les produits sont supérieurs aux charges, le résultat de la période est excédentaire. Si les charges sont supérieures aux produits, le résultat de la période est déficitaire.

► Comme pour le bilan, **l'annexe** comporte tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension du compte de résultat.

#### **Les points clef d'analyse de votre compte de résultat**

Contrairement au bilan qui permet aux partenaires de porter un jugement sur l'équilibre financier global de votre structure, le compte de résultat récapitule les charges et les produits pendant une période définie (l'exercice comptable). Il permet de mesurer les résultats engendrés par l'activité de l'association.

► **Le compte de résultat** se décompose en trois éléments :

- **Le résultat d'exploitation.** Il s'agit des charges et des produits qui se rapportent à l'exploitation normale et courante. Ce résultat exclut les éléments financiers et les éléments liés aux événements exceptionnels (prud'hommes, vente d'immeubles ou d'autres biens immobilisés,...),
- **Le résultat financier.** Il récapitule les produits et les charges financières (produits des placements – intérêts des emprunts et agios),
- **Le résultat exceptionnel.** Comme son nom l'indique, il retrace les éléments exceptionnels (indemnités d'assurance, plus value réalisée sur des ventes d'immobilisation, indemnités prud'homales, .....). Un résultat d'exploitation équilibré ou excédentaire est le signe d'une gestion maîtrisée. Il signifie que les produits de l'activité courante et normale

de l'association couvrent les charges. Le cas inverse révèle des problèmes d'équilibre structurel. (charges trop importantes ou sous financement des activités). Dans ce cas, l'association doit procéder une analyse de sa situation et réaliser des réductions de charges ou une augmentation des produits (obtention de nouvelles subventions ou augmentation des recettes propres).

### ► **La capacité d'autofinancement (CAF)**

Si les partenaires regardent en priorité le résultat d'exploitation et son évolution au fil des exercices comptables, ils s'intéressent aussi très fortement à la CAF :

- Elle mesure la capacité de l'activité associative à générer des ressources supplémentaires aux flux ordinaires des encaissements et décaissements de trésorerie des produits et des charges.
- La manière la plus simple de la calculer est d'ajouter au résultat comptable de l'exercice les « charges calculées » (pour l'essentiel, les dotations aux amortissements et aux provisions) et d'en retrancher les « produits calculés » (pour l'essentiel, les reprises sur amortissements et provisions et les quotes-parts des subventions d'investissement virées au compte de résultat).
- La CAF est un indicateur très important qui permet de mieux juger de l'équilibre financier de l'association. Plus cette CAF est importante, et plus l'association est en mesure de faire face à ses besoins de financement et ses remboursements d'emprunts. Le ratio Dettes financières/CAF est un des ratios les plus utilisés par les organismes financiers pour mesurer la capacité d'endettement des associations. Ce dernier mesure en effet le nombre d'années que l'association mettra par son activité propre à résorber son endettement.

### ► **Les contributions volontaires**

Notamment le bénévolat, sont prévues par le plan comptable associatif dans des comptes de classe 8.

Elles ne modifient pas le résultat de l'association, mais leur importance peut être un élément d'appréciation pour les partenaires financiers. Il convient toutefois de toujours évaluer a minima ces contributions volontaires qui constituent certes une ressource fondamentale mais toujours aléatoire de l'association. Elles jouent surtout un rôle dans les relations de l'association avec les collectivités locales beaucoup plus qu'avec les organismes financiers.